Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CENTRE-VAL DE LOIRE

Reçu le
08 JUIL. 2026
Mairie BERCHERES sur VESGRE

Chartres, le 6 Juillet 2026.

Monsieur le Maire de BERCHERES-SUR-VESGRE
2, Rue du Pont
28260 BERCHERES-SUR-VESGRE

A l'attention du service Urbanisme

La Présidente

DOSSIER SUIVI PAR Cécile SAILLARD
Nos Réf. : CS/IB – 2026-550

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat a été saisie pour rendre un avis sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune.

Après examen des éléments transmis, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat estime que ce projet présente un intérêt certain pour la valorisation du patrimoine local, le développement économique du territoire et la mobilisation des savoir-faire artisanaux.

Le projet, qui prévoit notamment la restauration de bâtiments historiques et la création de pavillons en bois, constitue une opportunité pour les entreprises artisanales locales, en particulier dans les domaines de la restauration patrimoniale, de la construction, des métiers d'art, de l'entretien, de la maintenance et des services.

La CMA CVL souligne l'intérêt de ce projet pour la dynamique touristique et économique locale, ainsi que les retombées positives qu'il pourrait générer pour les entreprises du territoire, tant pendant la phase de travaux qu'à plus long terme.
Elle insiste toutefois sur l'importance d'associer, chaque fois que possible, les entreprises artisanales locales à la réalisation du projet, afin de soutenir l'emploi, l'économie de proximité et les compétences présentes sur le territoire.

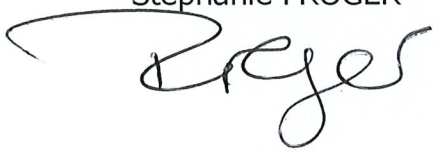
... / ...

La CMA CVL appelle également à une vigilance particulière quant à la qualité architecturale du projet, au respect des prescriptions patrimoniales et environnementales, ainsi qu'à la bonne intégration paysagère des nouvelles constructions.

Sous réserve de la prise en compte de ces points d'attention, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat émet un **avis favorable** à cette modification du Plan Local d'Urbanisme.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente
Stéphanie FROGER



CENTRE-VAL DE LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté · Égalité · Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT CENTRE-VAL DE LOIRE
2, allée des Atlantes - 28000 Chartres - 02 37 91 57 00 - cma28@cma-cvl.fr - www.cma-cvl.fr
Décret n°2020-1416 du 18 novembre 2020